

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 002-325/12/BC**

**■ Approbation d'une convention avec l'Association Régionale des Organismes HLM des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse relative à la poursuite des Etats Généraux du logement en 2012**

**DHCS 12/8025/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a délibéré le 10 décembre 2010 pour lancer la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Marseille Provence Métropole et approuvé le 13 février 2012 le projet de PLH 2012-2018.

Pour la démarche d'élaboration de ce document, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité engager la concertation la plus large possible avec l'ensemble des acteurs du logement.

Marseille Provence Métropole s'est appuyée sur l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse qui lui avait proposé en 2011 de mobiliser des Etats Généraux du Logement, démarche déjà engagée dans d'autres régions par d'autres Associations Régionales, l'Union Sociale pour l'Habitat assurant en quelque sorte la promotion et la coordination de cette démarche.

En effet, la démarche « Etats Généraux du Logement » est aujourd'hui labellisée pour démultiplier localement une initiative née à Paris avec les représentants d'une trentaine d'acteurs de l'habitat qui avaient travaillé à des propositions pour « renouveler la politique du logement ».

De mai à septembre 2011, des ateliers ont permis à près de 140 acteurs de l'habitat de traiter

- du développement de l'offre de logements,
- de l'amélioration des parcours résidentiels et des conditions de vie,
- de la mobilisation des acteurs.

Ces rencontres qui ont permis d'alimenter le contenu du projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2018, ont été restituées le 7 octobre 2011 devant les élus et le Président de la Communauté urbaine.

Le diagnostic de la problématique du logement au sein de la Communauté urbaine a été mis en évidence, et de nombreuses propositions de qualité ont été apportées.

Pour celles qui relevaient de la Communauté urbaine, plusieurs d'entre elles ont alors été retenues pour être intégrées à la politique de l'habitat conduite par Marseille Provence Métropole :

- la mise en place de garanties d'emprunt
- la création d'un dispositif de soutien au bail à réhabilitation
- la création d'un Fonds d'Innovation pour l'Habitat.

Ainsi que la pérennisation des Etats Généraux du Logement, et donc leur reconduction pour 2012 en continuant à s'appuyer sur l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse.

Pour la poursuite de ces Etats Généraux du Logement en 2012, la contribution de l'Association Régionale des Organismes HLM PACA et Corse consistera à :

- prolonger sur une base territoriale, des travaux en ateliers permettant de croiser la problématique habitat développée dans le projet de PLH 2012-2018 avec d'autres approches (développement économique, transports...) et de prendre ainsi conscience des enjeux territoriaux des bassins de vie de MPM,
- organiser une séance plénière de restitution dans l'hémicycle de Marseille Provence Métropole,
- poursuivre le site « habitat-mpm.info ».

Le comité de pilotage des Etats Généraux du Logement de Marseille Provence Métropole, composé du Président de la Communauté urbaine, du Vice-Président délégué au Logement Social et d'Intérêt Communautaire, du Vice-Président délégué aux Opérations d'Amélioration de l'Habitat et du Président de l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse, est donc prorogé.

Le comité technique, composé de représentants de la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole, de l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse, de la Caisse des dépôts et Consignations et de l'Agam élargi en tant que de besoin, est lui aussi reconduit.

Le financement de l'organisation de ces Etats Généraux du Logement par l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse s'élèverait à 67 500 euros, dont 26 000 euros sont apportés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse elle-même complétant le financement.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver le principe de continuer à poursuivre la concertation à propos du futur PLH avec les acteurs de l'habitat par le biais d' « Etats Généraux du Logement », organisés par l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse, et de lui attribuer pour cela une subvention de 26 000 euros dont les modalités sont définies dans la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 001-2486/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 sur le bilan de la quatrième année du PLH (2009) et le lancement de la démarche de révision ;
- La délibération RNOV 001-093/12/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2012 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de prolonger la démarche des Etats Généraux du Logement en 2012 pour continuer à enrichir le projet de PLH de cette concertation avec les acteurs de l'habitat ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Régionale des Organismes HLM des régions PACA et Corse pour la pérennisation des Etats Généraux du Logement sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en 2012.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Au Logement Social et d'intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI